



Extrait du Guide épargne et placements

<https://www.francetransactions.com/bourse/bourse-srd-frais.html>

# SRD : Bourse, tout savoir sur le Service de Règlement et livraison Différé

- Bourse -



Date de mise en ligne : samedi 2 avril 2016

Date de parution : 2 avril 2016

## **Description :**

Le Service de règlement différé permet à l'investisseur de bénéficier d'une période de crédit lors de ses opérations boursières. Le règlement et la livraison des titres liés aux opérations stipulées SRD sont donc différés.

---

Copyright © Guide épargne et placements - Tous droits réservés

---

Euronext NV a instauré, en mai 2000, le système Le Service de Règlement Différé (SRD) pour remplacer l'ancien système du Règlement Mensuel. Le SRD donne la possibilité à l'investisseur de différer le règlement/Livraison de sa transaction à la fin du mois boursier.

## SRD : valeurs éligibles au SRD

Le SRD n'est pas autorisé sur la totalité des valeurs boursières.

Il concerne principalement les sociétés actives, c'est à dire ayant un volume de transactions important. Afin d'être éligibles au SRD, elles doivent remplir certains critères :

- appartenir à l'indice 40 valeurs de l'indice SBF120 (les 40 valeurs de [l'indice CAC 40](#) auxquelles s'ajoutent 80 valeurs du Premier Marché parmi les plus liquides).
  - comptabiliser plus d'1 millions d'euros de transactions par jour.
  - Avoir un capital supérieur a 1 milliard d'euros.
- les valeurs remplissant l'ensemble de ces critères, font leur entrée au SRD un mois plus tard, au contraire une valeur ne pourra être soustraite du SRD qu'une fois par an.

## SRD : fonctionnement du service

Le SRD , comme son nom l'indique, permet de différer le règlement des transactions, aussi bien lors des achats que des ventes. Le dénouement n'a lieu qu'à la fin du mois en cours.

Il est possible d'acquérir une action et de la revendre dans le même mois sans rien déboursier. à la fin du mois si vous avez vendu votre action plus chère qu'à l'achat vous empocherez les liquidités et dans le cas contraire vous réglerez la différence.

[\[/images/partenaires/binck/LOGO\\_BB\\_SEUL\\_FR\\_RVB\\_2016.png\] Trading SRD sur Binck.fr : effet de levier x5, large choix de valeurs éligibles.](#)

[\\*L'investisseur qui utilise le Service de Règlement Différé doit accepter un risque de perte supérieur au capital investi. Voir conditions de l'offre sur Binck.fr.](#)

Vous bénéficier ainsi d'une sorte de crédit à court terme sur vos transactions boursières, libre à vous ensuite d'essayer d'anticiper une hausse des titres acquis au SRD, ou au contraire d'anticiper leur baisse et de les vendre, sans les posséder et prendre un bénéfice en les rachetant moins cher. (vente à découvert)

Si vous souhaitez bénéficier du SRD il faudra le spécifier au moment du passage de votre ordre de bourse.

Du point de vue financier, que se passe-t-il si l'on reporte des titres ? Les comptes sont faits à la fin du mois boursier, mais en date de valeur sur votre compte à la fin du mois civil.

Vous pouvez également choisir de reporter votre position SRD de mois en mois, il s'agit d'une prorogation.

# SRD : Frais du service

Contrairement au règlement Mensuel qui était gratuit, le SRD est un service payant.

Les courtiers qui vous le proposent vous demanderont une commission de règlement différé (CDR). En effet, contrairement à une opération au comptant, lors de la transaction SRD, l'intermédiaire fait crédit à son client.

Cette commission étant librement appliquée par le courtier, elle est donc variable. Le CRD est payé pour chaque jour de détention des actions.

Par ailleurs, en cas de prorogation (report de votre position SRD d'un mois sur l'autre) des frais sont également prélevés.

Enfin, certains courtiers comptent des frais supplémentaires pour des ordres en SRD.

.tableau\_bottom { color : #9B9B9B; font-family : Arial, Helvetica; font-size : 10px; font-weight : normal; }

Courtiers(offres)	Commission SRD	Commission prorogation SRD	Minimum fixe commission prorogation SRD	Coût supplémentaire par ordre SRD
<a href="#">BforBank (BforBourse (FR / Internet))</a>	0,024 % par jour	0,180 %	15,50 Euros	0,00 Euros
<a href="#">BforBank (BforBourse Advanced)</a>	0,024 % par jour	6,000 %	0,18 Euros	15,50 Euros
<a href="#">BforBank (BforBourse Trader)</a>	0,024 % par jour	6,000 %	0,18 Euros	15,50 Euros
<a href="#">Binck (TARIF CLASSIQUE (EuroNext))</a>	0,023 % par jour	0,200 %	10,00 Euros	2,50 Euros
<a href="#">BINCK (TARIF 30 ORDRES/MOIS)</a>	0,023 % par jour	0,200 %	10,00 Euros	2,50 Euros
<a href="#">Bourse Direct (Bourse Direct)</a>	0,023 % par jour	0,240 %	11,90 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Boursorama (Bourse Decouverte)</a>	0,023 % par jour	0,359 %	11,95 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Boursorama (Classic France)</a>	0,023 % par jour	0,359 %	11,95 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Boursorama (Ultimate Trader)</a>	0,023 % par jour	0,179 %	11,95 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Crédit Agricole (Ile de France) (Invest Store intégral)</a>	0,020 % par jour	0,000 %	0,00 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Dubus (Tarif I)</a>	0,120 % par jour	0,300 %	0,00 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Dubus (Tarif II)</a>	0,120 % par jour	0,300 %	0,00 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Dubus (Tarif III)</a>	0,120 % par jour	0,300 %	0,00 Euros	0,00 Euros
<a href="#">EasyBourse (EasyPremium)</a>	0,022 % par jour	0,340 %	11,00 Euros	0,00 Euros

<a href="#">EasyBourse (EasyExpert)</a>	0,022 % par jour	0,340 %	11,00 Euros	0,00 Euros
<a href="#">EasyBourse (EasyIntense)</a>	0,022 % par jour	0,340 %	11,00 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Fortuneo (0 Courtage)</a>	0,180 % par jour	0,600 %	3,59 Euros	0,00 Euros
<a href="#">Fortuneo (Optimum)</a>	0,023 % par jour	0,240 %	11,96 Euros	0,00 Euros
<a href="#">HSBC (Invest)</a>	0,022 % par jour	0,299 %	0,00 Euros	10,00 Euros
<a href="#">HSBC (Invest Expert)</a>	0,022 % par jour	0,299 %	0,00 Euros	10,00 Euros
<a href="#">IDEALING (IDEALING (Euronext Paris))</a>	0,010 % par jour	0,000 %	0,00 Euros	0,00 Euros
<a href="#">ING Direct (Bourse ING)</a>	0,024 % par jour	0,600 %	0,00 Euros	0,00 Euros
<a href="#">eLCL (Bourse Expert)</a>	0,022 % par jour	0,000 %	0,00 Euros	0,00 Euros

## SRD : notion de couverture

Un avantage certain du SRD est la couverture qui permet de bénéficier d'un "effet de levier", c'est à dire, d'acquérir des titres pour un montant plus élevé que ses liquidités au moment de l'achat. Ainsi l'investisseur peut se positionner en accentuant sa prise de risque et de ce fait augmenter ses gains ou ses pertes.

Le SRD s'adresse donc plutôt aux spéculateurs aguerris.

Cet "effet de levier" est encadré par un dépôt de garantie, en fonction de la nature des supports en question, c'est la couverture.

Actifs détenus	couverture
Liquidités ou OPCVM monétaires	20 % du montant total
Obligations ou OPCVM obligataires	25 % du montant total
Actions cotées ou OPCVM d'actions	40 % du montant total

### Exemple :

Un investisseur prévoit d'acheter pour 20.000 euros d'actions cotées en SRD. Il doit donc disposer de 8.000 euros de garantie soit 40% du montant de son investissement total.

## SRD : la liquidation des opérations

Chaque mois, l'investisseur doit informer son intermédiaire financier des ses intentions concernant ses opérations SRD.

En effet selon un calendrier (calendrier de liquidation) établi à l'avance, les liquidations doivent être effectuées le 5<sup>ème</sup> jour de Bourse avant la fin du mois boursier.

Dans le cas où l'investisseur n'a pas liquidé ses opérations avant la date limite il devra faire un choix :

- effectuer une levée de titres : acheter ou vendre les actions comme dans une opération au comptant.
- reporter les titres : Si le montant de ses engagements est plus élevé que ses liquidités, ou s'il n'est pas satisfait de l'évolution du cours de ses titres l'investisseur choisit de reporter la liquidation à la prochaine date de liquidation.

Le report de la liquidation entraîne une commission supplémentaire auprès de votre intermédiaire (environ 13 euros suivant votre courtier) et le [a[taux d'intérêt]a] du SRD est toujours en cours.

## Bourse : Fiscalité du SRD

Différer une opération d'achat ou de vente est considéré comme une cession de titre financier. De fait, le SRD augmente le montant des cessions de titres financiers à déclarer.

Le dividende détaché durant la période de crédit ne bénéficie pas des droits fiscaux attachés aux revenus d'actions.

L'utilisation du SRD n'est possible uniquement sur un compte titres, il n'est pas autorisé sur le [pea](#). Acquérir des titres en SRD n'a aucun intérêt puisque le compte espèces du [pea](#) doit toujours être provisionné en cas d'acquisition de titres boursiers pour bénéficier des avantages fiscaux.